



Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 juin 2014

Présents : Mmes les Conseillères ARBOGAST Sylvie, CLAUSSMANN Marie-Rose, DIEMER Annie, HAMANN Véronique, SCHAUB Anne, TERNOY Doris
MM. les Conseillers BAUR Michel, BERNHARDT Michel, BRUN Etienne, HOFMANN Richard, KRATZ Lucien, LEJEUNE Denis, NIEDERST Jean-Louis, SEIFERT Daniel

Absent excusé : Mme HERMGES Séverine

Pouvoir : aucun

Secrétaire de séance : Mlle KOCH Chloé, Secrétaire Générale

Ordre du jour :

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour l'ajout à l'ordre du jour le point suivant :

- Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Après délibération, le Conseil Municipal exprime son accord concernant l'ajout de ce point.

1/ Elections des délégués et suppléants du Conseil Municipal pour les élections sénatoriales (délibération n° 36/2014)

Le Conseil Municipal a élu les délégués et suppléants suivants pour les élections sénatoriales :

Titulaires :

- Monsieur Michel BERNHARDT
- Madame Anne SCHAUB
- Monsieur Daniel SEIFERT

Suppléants :

- Madame Annie DIEMER
- Monsieur Lucien KRATZ
- Madame Marie-Rose CLAUSSMANN

Après délibération, le Conseil Municipal a adopté cette désignation à l'unanimité.

2/ Elections des membres de la Commission Communale d'Aménagement Foncier (délibération n° 37/2014)

Objet : Aménagement Foncier Titre II du livre 1^{er} du Code rural et de la pêche maritime.
Commission Communale d'Aménagement Foncier.

1. Désignation par le Conseil Municipal d'un conseiller municipal pour siéger en qualité de membre titulaire dans la Commission.
2. Désignation par le Conseil Municipal de deux conseillers municipaux pour siéger en qualité de membres suppléants dans la Commission.
3. Election par le Conseil Municipal de trois propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la commune titulaires et de deux propriétaires suppléants.

L'an deux mille quatorze, le 20 juin à 19 heures 55, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. BERNHARDT Michel, Maire.

Etaient présents : Mmes les Conseillères ARBOGAST Sylvie, CLAUSMANN Marie-Rose, DIEMER Annie, HAMANN Véronique, SCHAUB Anne, TERNOY Doris
MM. les Conseillers BAUR Michel, BERNHARDT Michel, BRUN Etienne, HOFMANN Richard, KRATZ Lucien, LEJEUNE Denis, NIEDERST Jean-Louis, SEIFERT Daniel

formant la majorité des membres.

Etaient absents : Mme HERMGES Séverine

M. le Maire fait connaître au Conseil Municipal que, par lettre du, M. le Président du Conseil Général du Bas-Rhin l'a invité à faire procéder par le Conseil Municipal à la désignation d'un conseiller municipal ainsi que de deux conseillers municipaux suppléants et à l'élection des propriétaires de biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune, exploitants ou non, appelés à siéger au sein de la Commission communale d'aménagement foncier de BREUSCHWICKERSHEIM.

1. Désignation du conseiller municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Mme DIEMER Annie résidant au 54 rue Principale, conseiller municipal, en qualité de membre titulaire de la Commission communale d'aménagement foncier.

2. Désignation des deux conseillers municipaux suppléants

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

Mme SCHAUB Anne résidant au 52 rue Principale, conseiller municipal, en qualité de membre suppléant de la Commission communale d'aménagement foncier.

Mme ARBOGAST Sylvie résidant au 14 rue des Bleuets, conseiller municipal, en qualité de membre suppléant de la Commission communale d'aménagement foncier.

3. Election des membres propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la commune

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie le 27 mai 2014,- soit plus de 15 jours avant ce jour, et a été inséré dans le journal Dernières Nouvelles d'Alsace en date du

Se sont portés candidats les propriétaires ci-après :

- M. DIEMER Alfred s'est porté candidat mais étant déjà désigné par la Chambre d'Agriculture sa candidature ne peut être retenue.
- M. Eddie ROSER

- M. Rémy BERNHARDT
- M. André BERNHARDT
- Mme Sonia MEPPIEL
- M. Jean-Daniel MORITZ

qui jouissent de leurs droits civils, ont atteint l'âge de la majorité, sont de nationalité française (sous réserve des conventions internationales) ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

Il est alors procédé à l'élection au bulletin secret dans les conditions fixées par l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales (si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé).

Le nombre de votants étant de 14, la majorité requise est de 8 voix.

Pour le collège des propriétaires fonciers de biens non bâtis.
Election des 3 propriétaires titulaires :

Ont obtenu au premier tour :

- M. Eddie ROSER, 3 voix
- M. Rémy BERNHARDT, 12 voix
- M. André BERNHARDT, 12 voix
- Mme Sonia MEPPIEL, 8 voix
- M. Jean-Daniel MORITZ, 5 voix

Pour le collège des propriétaires fonciers de biens non bâtis.
Election des 2 propriétaires suppléants :

Ont obtenu au premier tour :

- M. Eddie ROSER, 8 voix
- M. Jean-Daniel MORITZ, 9 voix

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux au cours des tours successifs :

- sont élus membres titulaires (au nombre de 3) :

M. Rémy BERNHARDT
M. André BERNHARDT
Mme Sonia MEPPIEL

- sont élus membres suppléants (au nombre de 2) :

M. Eddie ROSER
M. Jean-Daniel MORITZ

3/ Indemnités pour les Elections Européennes (délibération n° 38/2014)

Suite à l'organisation des élections européennes du 25 mai 2014, le Conseil Municipal décide d'attribuer une indemnité d'élection d'un montant de 145,43€ à la Secrétaire Générale, Chloé KOCH, pour lesdites élections.

Après délibération, le Conseil Municipal attribue cette indemnité d'un montant de 145,43€ à Chloé KOCH. Adopté à l'unanimité.

4/ Renouveaulement de la Convention d'occupation du domaine public avec SFR (délibération n° 39/2014)

Vu la proposition de SFR concernant le renouvellement de sa convention d'occupation du domaine public,

Le Conseil Municipal souhaite que le site soit appelé « BREUSCHWICKERSHEIM » au lieu de « ACHENHEIM 2 » ?

Après délibération, le Conseil Municipal décide à la majorité de renouveler ladite convention et autorise M. le Maire à signer cette convention (12 pour, 2 abstentions).

5/ Décision modificative n° 2 (délibération n° 40/2014)

Vu la demande de la Trésorerie en date du 13 mai dernier nécessitant la création du compte 7311 qui n'était pas ouvert dans le budget communal,

Le Conseil Municipal :

- Créé le compte 7391172 « Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants »
- Affecte au compte 7391172 un montant de 200€ prélevé au compte 7311

Après délibération, le Conseil Municipal adopte cette création et modification à l'unanimité.

6/ Subvention pour l'achat de livres pour la bibliothèque de l'Ecole Elémentaire (délibération n° 41/2014)

Vu la demande de l'Ecole Elémentaire,

Vu la proposition d'une subvention de 670€ pour l'achat de livres,

Après délibération, le Conseil Municipal attribue cette subvention à l'unanimité.

7/ Divers dossiers en matière de ressources humaines

7a/ Modification de la durée hebdomadaire de service d'Evelyne MEYER (dél. n° 42/2014)

Suite à une demande d'Evelyne MEYER de réduction de sa durée hebdomadaire de services de 21h à 13h hebdomadaire,

Le Conseil Municipal accorde cette réduction de la DHS de Madame MEYER à l'unanimité.

7b/ Modification de la durée hebdomadaire de service de Betty FAULLUMEL (dél. n° 43/2014)

Suite à l'accord de Betty FAULLUMEL pour l'augmentation de sa durée hebdomadaire de services de 13h à 21h hebdomadaire,

Le Conseil Municipal accorde cette augmentation de la DHS de Madame FAULLUMEL à l'unanimité.

7c/ Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe (dél. n° 44/2014)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de la création du poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps plein et de la suppression du poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à compter du 1^{er} juillet 2014.

7d/ Création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe (dél. n° 45/2014)

Le Conseil Municipal décide de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps plein à compter du 1^{er} juillet 2014. Adopté à l'unanimité.

7e/ Création d'un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles 1^{ère} classe (dél. n° 46/2014)

Le Conseil Municipal décide de créer un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles 1^{ère} classe à compter du 1^{er} juillet 2014 à 26 heures hebdomadaires. Adopté à l'unanimité.

7f/ Création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe (dél. 47/2014)

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer le poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps plein.

8/ Choix de l'entreprise pour la mise en place d'un ossuaire au cimetière (délibération n° 48/2014)

Vu les propositions des entreprises consultées,

	Prix TTC
MEAZZA	5043,00€
MISSEMER	2500,00€
CIMTEA	2640,00€

Après délibération, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de MISSEMER à 2500€ en gardant la terre et demandant de creuser 1m de plus. Adopté à l'unanimité.

9/ Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (délibération n° 49/2014)

Vu la proposition de Monsieur le Maire,

Vu les candidatures spontanées au sein du Conseil Municipal,

Les membres désignés pour la Commission Communale des Impôts Directs sont :

Membres titulaires	Membres suppléants
Michel BERNHARDT	Jean-Louis NIEDERST
Denis LEJEUNE	Sylvie ARBOGAST
Doris TERNOY	Lucien KRATZ
Richard HOFMANN	Daniel SEIFERT
Denis WAGNER	Annie DIEMER
Marlène FREYSS	Marie-Rose CLAUSSMANN

Après délibération, le Conseil Municipal propose cette liste. Adopté à l'unanimité.

Divers :

- Monsieur NIEDERST donne les informations concernant la mise en place de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.
- Monsieur BRUN remercie la Commune au nom du FCB pour la pose de la conduite au club house.
- Madame HAMANN demande des informations à propos du Périscolaire.
- Compte-rendu de la Commission Urbanisme (objet : lotissement)
→ Pourquoi le chemin côté ouest du lotissement a-t-il été supprimé ?
- Compte-rendu de la Commission voirie

Autres informations :

- Le recensement de la population aura lieu en janvier-février 2015.

Monsieur le Maire clôt la séance à 22h34.